

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 27 mars 2025

Date de convocation :14/03/2025

Date d'affichage :14/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt cinq, le vingt-sept mars, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

**Présents** : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – Rachel BOUTOUILLER - Eric LE DUFF - Marlène ILHEU – Grégory HELLIO — – Olivier LE BIHAN - -Delphine PRIGENT - Sébastien LE LEZ — Edwige van GAALEN - Laurent PHILIP – Aurélie RIOU - Régis QUERE - Laura MILIN - - Jean-François SALAUN – Valérie QUERE - Philippe BOREL - Natalia DELACOURCELLE ——— – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON de BIE – Dominique LE GOFF —Gwénaëlle ARGOUARCH – Ewen LE BORGNE

à l'exception de :

**Procurations** :

Marlène ILHEU pour Nadine PLUCHON (à partir de 19h30)

Sylviane LETTY pour Edwige VAN GAALEN

Marion CABIOCH pour Grégory HELLIO

Jean-Paul JACQ pour Jean-Noël EDERN

Roger GUILLOU a été élu secrétaire de séance.

### **1-3-1 Vote du Budget Primitif Commune 2025**

Roger GUILLOU, Adjoint aux Finances, présente à l'Assemblée le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025. Il rappelle les grands principes et les principales contraintes qui ont guidé l'élaboration de ce budget et fait part des projets d'investissement.

Considérant la présentation par chapitre, en recettes et en dépenses, le budget prévisionnel 2025 de la Commune s'équilibre comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
chap 011	1 157 000,00 €	chap 70	398 500,00 €
chap 012	1 907 000,00 €	chap 73	42 000,00 €
chap 65	520 500,00 €	chap 731	2 120 500,00 €
chap 014	4 000,00 €	chap 74	1 265 000,00 €
chap 66	73 000,00 €	chap 75	120 000,00 €
chap 67	1 000,00 €	chap 013	30 100,00 €
chap 042	250 000,00 €	chap 78	550,00 €
chap 023	129 150,00 €	chap 042	65 000,00 €
	<b>4 041 650,00 €</b>		<b>4 041 650,00 €</b>



**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
chap 001	0 €	chap 01	72 709,45 €
chap 040	65 000,00 €	chap 021	129 150,00 €
chap 041	278 823,69 €	chap 10	425 914,61 €
chap 10	1,00 €	chap 13	906 500,00 €
chap 16	220 000,00 €	chap 27	9 000,00 €
chap 20	32 999,00 €	chap 16	221 825,94 €
chap 204	180 000,00 €	chap 024	20 000,00 €
chap 21	165 600,00 €	chap 041	278 823,69 €
chap 23	1 370 000,00 €	chap 040	250 000,00 €
chap 27	1 500,00 €		
	<b>2 313 923,69 €</b>		<b>2 313 923,69 €</b>

Roger GUILLOU, détaille les grandes lignes du Budget 2025 de la Commune :

L'ensemble des prévisions reste en conformité à ce qui a été présenté lors du DOB .

**En Section de Fonctionnement** : Les prévisions reflètent une volonté de prudence. La prévision de la clôture du Budget annexe du lotissement des Primevères a un impact sur le Budget 2025. La dotation aux amortissements s'élève à 250 000 €. Le chapitre 012 prend en compte 3% d'augmentation. Le virement prévisionnel à la Section d'Investissement s'élève à 129 150 €. Les recettes prévisionnelles prennent en compte l'augmentation des bases fiscales (calculées par la DGFIP en fonction de l'inflation), mais il n'y aura pas d'augmentation des taux communaux d'impôts fonciers. Les dotations sont appréhendées avec prudence. **La Section de Fonctionnement s'équilibre à 4 041 650,00€**

**En Section d'Investissement**, les principales dépenses concernent des projets de travaux :

- Rénovation et mise aux normes des bâtiments littoraux (905 000 €) ;
- Réaménagement de la rue de Plouescat et de Mestioual (dépenses sur 2025 et 2026).
- programme annuel de voirie pour 125 000 € ;
- réaménagement paysager du terre-plein du rond-point de Kerider pour 30 000 € ;

Concernant les recettes, des subventions restent à recouvrer (900 000 €). L'emprunt d'équilibre est chiffré à 220 000 €. L'objectif est de ne pas alourdir l'endettement par habitant.

**La Section d'Investissement s'équilibre à 2 313 923,69 €.**

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition (**fongibilité des crédits**) a été mise en place par délibération du 28 mars 2024. Il y a lieu de la reconduire pour le Budget 2025.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 7,5 %** du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Le Maire est tenu d'informer l'Assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve, à l'unanimité :

- le Budget prévisionnel de la Commune pour l'exercice 2025 ;
- la reconduction de l'autorisation accordée au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5 %** du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement).



Fait à CLEDER, le 8 avril 2025  
Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN  
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

